

PUBLIC



toutes personnes ayant à utiliser de moyens de manutention électriques à conducteur accompagnant dans le cadre de leur activité professionnelle.



TARIFS

Nous consulter



AGENDA 2019

voir a2s-conseil.fr



DUREE

7 heures de formation



FORMATEUR(S)

Formateur de formateur APS-ASD certifié par l'INRS



PARTICIPANTS

Maximum: 6

NORD
A2S Conseil Nord
42 rue Duriez
Merville

AISNE

A2S Conseil Aisne rue de Paris Origny-en-Thiérache

06 10 41 41 85 dominique.desein@a2s-conseil.fr

AUTORISATION DE CONDUITE R366 – MOYENS DE MANUTENTION ÉLECTRIQUES À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

OBJECTIFS

- Conduire et d'utiliser en sécurité les moyens de manutention électriques à
- conducteur accompagnant (transpalette, gerbeurs) pour lesquelles il sera habilité par l'employeur
- Maîtriser sur le plan théorique et pratique l'utilisation en sécurité des moyens
- de manutention électriques à conducteur accompagnant.

CONTENU

Formation théorique :

- Technologie des transpalettes /Gerbeurs
- Différents types d'appareil
- Capacités nominales
- Caractéristiques et équipements
- Cadre de mise en œuvre (stockage, quais, chargement)
- Mesures de sécurité

Formation pratique:

- La vérification de l'équation de l'engin et essais de prise de poste
- Positionnement et déplacement de l'engin
- Déplacements en circuits banalisés, en chicanes, opérations de quai à vide, avec charge

PRE-REQUIS

✓ Aptitude médicale reconnue par la médecine du travail

MODALITES D'ANIMATION

- ✓ Documents supports de formation projetés.
- ✓ Exposés théoriques
- ✓ Exposés Pratiques

VALIDATION

Feuilles de présence.

Test théorique et test pratique. Selon le référentiel de la CNAMTS.

Formulaires d'évaluation de la formation.

Validation : CACES® (d'une validité : de 5 ans)

Après avis favorable, délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite.

